



**Plafonnage :
travaux pratiques**

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant :

- d'identifier les types de support et leurs états et d'en déduire les implications éventuelles pour le traitement préalable, le plafonnage et le cimentage;
- de différencier, de préparer des enduits et des mortiers de plafonnage et de cimentage et de les mettre en œuvre en veillant à réaliser des ouvrages lisses et finis, dans le respect strict des règlements d'hygiène et de sécurité du travail et le respect de l'environnement;
- d'utiliser et d'entretenir correctement l'outillage et le matériel approprié.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Ouvrier plafonneur : travaux pratiques : plafonnage ".